

Liste des documents à fournir

Composition du dossier de demande :

- *Dossier de demande
- *Lettre d'engagement émanant du demandeur légal signée et datée
- * Annexe 1 : Plan de financement de l'opération
- * Annexe 2 : Indicateurs
- *Annexe 3 : Principes horizontaux
- * Annexe 4 : Déclaration de la taille de l'entreprise

Pièces à joindre au dossier de demande :

Pour tous les porteurs de projet :

- Document attestant la capacité du représentant légal
NB : ce document est susceptible d'être récupéré dans l'INFOGREFFE (registre du commerce et des sociétés)
- Délégation éventuelle de signature
- RIB
- Attestation de régularité fiscale et sociale
NB : L'attestation de régularité fiscale est susceptible d'être sollicitée auprès des services de la DGFIP par Internet. L'attestation de régularité sociale peut être demandée à l'URSSAF.
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant ou d'assujettissement partiel
NB : Cette attestation de non assujettissement à la TVA est susceptible d'être délivrée par les services de la DGFIP
- Document attestant de l'engagement de chaque cofinanceur public (attestations des co-financeurs ou lettres d'intention, conventions et/ou arrêtés attributifs), et privé le cas échéant
- Bilans comptables et comptes de résultat des trois derniers exercices clos et annexes (liasses fiscales) certifiées conformes par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes.
- Devis justifiant des dépenses prévisionnelles (devis non signé si les dépenses ne doivent pas être engagées au moment du dépôt
- État des autorisations préalables requises par la réglementation, le cas échéant (permis de construire, maîtrise foncière, autorisation ICPE, loi sur eau...)
- Offre ou attestation de prêt à la banque, en cas d'emprunt

Pièces complémentaires pour les travaux et acquisitions immobilières :

- documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles et certifiant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande,
- document établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition des terrains et immeubles (promesse de vente...)
- plan de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux...

- tout autre document nécessaire à la bonne compréhension du projet (descriptif technique, étude particulière...)

Entreprises :

- Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné
- Rapport du commissaire aux comptes / Compte-rendu d'activité du dernier exercice clos
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation,
- Effectifs, chiffre d'affaires, bilan des entreprises du groupe
NB : ces informations sont susceptibles d'être récupérées dans l'INFOGREFFE (registre du commerce et des sociétés)
- Liste des membres du conseil d'administration et conseil de surveillance détaillant nom, qualité, adresse et profession des membres,
- Composition du capital
- Plan d'affaire détaillé : fiche signalétique de l'entreprise, organisation, présentation de l'historique de son activité et de son environnement (marchés, concurrence, export, effectifs de l'entreprise...)
- Plans financiers prévisionnels des trois prochaines années.

Associations :

- Statuts
- Copie publication JO ou récépissé de déclaration en préfecture
- Liste des membres du Conseil d'administration
- Compte rendu d'opération similaire

Porteur de projet public :

- Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel

GIP :

- Si l'aide > 23 000 € : Copie publication arrêté d'approbation de la convention constitutive
- Convention constitutive
- Publication au JO
- Délibération approuvant le projet et plan de financement